

Règlementation

Les activités particulières de prises de vues aériennes sont lourdement réglementées (arrêté du 11 Avril 2012 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord)

Les aéronefs télépilotes relèvent de la Direction Générale de l'Aviation civile (DGAC) qui est en charge de faire appliquer cette réglementation.



Afin d'assurer une transparence parfaite, **Pierre Branche**, passionné et ancien militaire de l'armée de l'air, parachutiste tous niveaux, photographe agréé en chute libre, pilote d'ULM, reconverti en télépilote de Drone agréé par la DGAC, vous accompagne dans votre projet unique sur mesure.

Talentueux, expérimenté et spécialisés dans les tournages aux conditions difficiles dans la plupart des milieux sauvages, hostiles ou non, nous saurons vous écouter et nous adapter à vos demandes quelque soit l'endroit sur le lac.

La sécurité est très importante lorsqu'on utilise un drone. Il peut devenir dangereux s'il est mal utilisé et provoquer en quelques secondes le pire des scénarios.

Des méthodes de sécurité sont mises en places à chaque tournage et une réglementation existe pour tous les prestataires de drone.

Dépendant de la météo qui est parfois capricieuse sur le Salag, nous nous adaptons et faisons en sorte, dans la mesure du possible, d'avoir une disponibilité large et flexible

Dès que votre tournage photos // vidéos nous est confié, votre projet s'ajoute à notre planning.

